

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 65

VOTES : Contre : 0 Pour : 16
Date de convocation : 14 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 4.1 **DECISION MODIFICATIVE N° 2** **BUDGET PRINCIPAL SPA 2022**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, salle du Conseil, à la mairie de Nort-sur-Erdre, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean CHARRIER, Patrick HUGUET, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU GOBIN, Claude CAUDAL, Didier CADRO, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Valérie NIESCIEREWICZ, délégués titulaires.*

ETAIENT ABSENTS : *Daniel ELOI, Jean MONTAVILLE, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Christiane VAN GOETHEM, pouvoir à Eloïse BOURREAU GOBIN, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Claude CAUDAL, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, CAILLON Philippe, pouvoir à Valérie NIESCIEREWICZ.*

Secrétaire de séance : *Eloïse BOURREAU GOBIN*

.....

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les instructions comptables et budgétaires M14 ;
- Vu** sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget principal du syndicat mixte les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M14 ;
- Vu** sa délibération n° 4.1 du 2 février 2022 portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;
- Vu** sa délibération n° 4.1 du 1^{er} mars 2022 portant approbation du budget primitif du SPA pour l'année 2022 ;
- Vu** sa délibération n° 4.2 du 19 septembre 2022 portant décision modificative n° 1 du SPA pour l'année 2022 ;

Considérant que le syndicat mixte les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dispose d'un budget principal pour ce qui concerne son activité de service public administratif, et de trois budgets annexes,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires par chapitre ;

Entendu le rapport de la Présidente,

Il s'agit de procéder à quelques ajustements de chapitres, dont un lié au remboursement de TVA sur les dépenses d'aménagement du port de la Turballe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes

Le budget annexe des ports en concession (ou DSP) étant activé depuis le début 2022, il est nécessaire de prévoir des crédits de remboursement des charges de personnel au budget principal qui supporte l'ensemble de ces charges. Ainsi, dans le cadre de cette DM2, il est proposé d'inscrire 160 000€ de crédits au Chapitre 75 « *Autres produits de gestion* », provenant du budget annexe des ports en concession. Au total, ce chapitre est doté de 430 000€ de crédits, avec le remboursement du budget annexe des ports en concession.

Les critères de calcul de ce remboursement sont par ailleurs proposés à l'examen du Comité syndical lors de la présente séance.

En dépenses

Le Chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est augmenté de 160 000€, portant ses crédits à 404 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes

Dans le cadre du remboursement de TVA sur les travaux d'aménagement du port de La Turballe, la décision modificative n° 1, adoptée lors du comité syndical du 19 septembre dernier, a prévu des crédits sur le Chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » dans le cadre de l'application du schéma comptable qui s'impose à nous. Or, il s'agit d'une opération budgétaire qui s'inscrit sur le Chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* », le Chapitre 27 étant affecté par les seules recettes éventuelles.

Il est proposé, en conséquence, d'augmenter de 9M€ les crédits du Chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* » pour les porter à 10 200 000€.

Le Chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », est augmenté de 160 000€ et est ainsi porté à 404 000€.

En dépenses

De façon parallèle, les crédits du Chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* » sont augmentés de 9M€ pour les porter à 10 200 000€.

Il est proposé d'affecter 160 000€ sur le Chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », ceci afin d'équilibrer la section d'investissement en recettes et en dépenses.

Ainsi, la décision modificative n° 2 du Budget Principal (SPA) 2022 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :

- + 160 000€ pour le fonctionnement
- + 9 160 000€ pour l'investissement

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 2 du Budget Principal (SPA) 2022, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Fait et délibéré à Nort-sur-Erdre, en séance publique,
le 21 novembre 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE



Lydia MEIGNEN

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le



ID : 044-200091007-20221121-2022_11_4_1-DE